



MAIRIE DE CHÂTENAY-SUR-SEINE

Département de Seine-et-Marne

Arrondissement de Provins

PROCES VERBAL

Séance du conseil municipal du 11 mai 2023

Convocation
04.05.2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze mai à vingt heures trente-cinq, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en **session ordinaire**, sous la Présidence de **Stéphanie BANOS**, Maire, sur convocation qui lui a été adressée conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présent(e)s : Mesdames Stéphanie BANOS, Maylis BERNHARD, Delphine FASSIER, Sandrine BUISSET et Messieurs Benjamin HUDEBINE, Gérard DESORMES, Thierry MONDO, David SCHVOCH, Cédric TABOAS.

Absent(e)s : Madame Christine ACCARDO-CARMELINO, Monsieur Michael FASSIER

Pouvoir(s) : Mme Corine CASTERS représentée par Mme Stéphanie BANOS, Mme Séverine HARTEMANN représentée par Mme Delphine FASSIER et M Jean-Yves BIGOT représenté par M Gérard DESORMES, M Cédric LENOIR représenté par M David SCHVOCH.

Secrétaire : Mme Sandrine BUISSET

Madame le Maire procède à l'appel des membres et, le quorum étant atteint, déclare la séance ouverte.

Madame le Maire rappelle que le public est invité à garder le silence jusqu'à la fin de la séance à moins d'être invité à prendre la parole et que les questions posées sur Facebook seront traitées en fin de séance.

Madame le Maire demande aux membres du conseil municipal s'ils ont tous pris connaissance du dernier procès-verbal de la séance du 27 mars 2023 afin de procéder à son approbation. M Jean-Yves BIGOT, conseiller municipal interpelle l'assemblée au sujet d'une incohérence sur les montant retranscrit concernant les délibérations 2023.21 et 2023.23. Il demande à vérifier ce point avec la secrétaire de mairie. Aucune autre remarque n'étant faite sur le PV de la séance du 27 mars 2023, celui-ci est approuvé.

ORDRE DU JOUR :

- SUBVENTION ÉCOLE PRIMAIRE
- APPROBATION DES DEVIS – TERRAIN MULTISPORTS
- DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT – AGENCE NATIONALE DU SPORT
- DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET COMMUNAL
- AFFAIRES DIVERSES

DÉLIBÉRATION 2023.31 – SUBVENTION ÉCOLE PRIMAIRE

Madame le Maire expose aux membres :

Le directeur de la primaire, lors de la cérémonie de baptême de l'école primaire, a inauguré le nouveau nom du bâtiment scolaire. Lors de la cérémonie, le nouveau logo de l'école a été présenté.

Il est proposé aux membres de prendre en charge ce logo par le biais d'une subvention communale d'un montant égal à la dépense, soit 360€.

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal, **à l'unanimité des membres présents et représentés**,

- **ACCEPTE** de verser une subvention en faveur de l'école primaire « les Châtaigniers » de Châtenay-sur-Seine à hauteur de 360€.

DÉLIBÉRATION 2023.32 – APPROBATION DES DEVIS – TERRAIN MULTISPORTS

Madame le Maire rappelle aux membres que comme évoqué lors de la séance du conseil municipal du 27 mars 2023, la commune souhaite créer à l'emplacement du terrain de tennis actuel un terrain multisports.

Des demandes de prix ont été faites auprès d'entreprises spécialisées pour la réalisation des travaux.

Les devis reçus pour la réalisation du projet d'implantation du complexe sportif sont les suivants :

| ENTREPRISES | MONTANT HT | MONTANT TTC |
|--|------------|-------------|
| SYNCHRONICITY (avec gazon synthétique) | 72 964.50€ | 87 557.40€ |
| AGORESPACE | 90 626.00€ | 108 751.20€ |

Considérant l'étude de projet,

Considérant le coût prévisionnel alloué à la réalisation du projet,

Considérant les besoins attendus concernant la prestation de service,

Considérant les devis reçus,

Il est proposé aux membres de retenir le devis répondant au mieux aux attentes de l'implantation du terrain multisports,

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal, **à l'unanimité des membres présents et représentés**,

- **DECIDE** de retenir le devis de la société AGORESPACE, pour la création et l'implantation du terrain multisport,
- **DIT** que cette somme, sera inscrite au budget primitif communal 2024 et fera l'objet d'une demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport dans le cadre du plan 5 000 équipements sportifs de proximité,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents relatifs à la bonne exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION 2023.33 – DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT – AGENCE NATIONALE DU SPORT

Madame le Maire rappelle aux membres :

Considérant la délibération n° 2023.28, adoptée lors de la séance de conseil municipal du 27 mars 2023, approuvant de solliciter l'Agence Nationale du Sport (ANS) dans le cadre du plan 5 000 équipements sportifs de proximité pour l'année 2023 pour l'obtention d'une aide financière afin de réaliser l'implantation d'un terrain multisports, et faisant

suite à l'approbation du devis relatif au projet précédemment évoqué, il convient de porter à leur attention une demande de subvention d'investissement complétée par ce nouvel élément.

En effet, le plan pluriannuel d'investissement en faveur du développement d'équipements sportifs de proximité visant à financer 5 000 terrains de sport d'ici 2024 est ouvert jusqu'au 31 mai 2023 et afin de bénéficier de cette subvention pour notre projet qui sera inscrit au budget primitif 2024, il convient de finaliser notre demande de subvention en apportant un complément d'information quant aux formalités financières, tel que :

- Le devis retenu, tel qu'approuvé précédemment,
- Le plan de financement prévisionnel, qui se présente comme suit :

| DÉPENSES | | |
|-------------------|------------|--------------|
| Imputation compte | Montant HT | Montant TTC |
| 2128 | 90 626.00€ | 108 751,20 € |

| RECETTES | | |
|---------------------------|------------|--------|
| Moyens financiers | Montant HT | Taux |
| Aides publiques | | |
| Agence Nationale du Sport | 72 500.80€ | 80% |
| Conseil Régional | 0,00€ | 0% |
| Conseil Départemental | 0,00€ | 0% |
| Total aides publiques | 72 500,80€ | 80% |
| Emprunts | 0.00 € | 0.00 € |
| Ressources propres | 18 125,20€ | 20% |
| Total général | 90 626,00€ | 100% |

L'exposé du Maire entendu,

Le conseil municipal,

Considérant le rapport de la commission travaux,

Considérant le coût prévisionnel des travaux pour l'implantation d'un terrain multisport ;

Considérant que cette opération est éligible au titre de la programmation 2023 relatif au plan « 5 000 équipements de proximité pour l'année 2023 » de l'Agence Nationale du Sport,

Considérant le plan de financement prévisionnel ci-dessus ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** la demande de subvention relative au projet d'implantation d'un terrain multisports et son plan de financement ci-dessus présenté ;
- **SOLLICITE** l'aide de l'Agence Nationale du Sport au titre du plan « 5 000 équipements sportifs de proximité pour l'année 2023 » à hauteur de 80% du montant total de l'investissement réalisé, soit 72 500,80€ ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de cette délibération.

DÉLIBÉRATION 2023.34 – DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET COMMUNAL

Madame le Maire expose aux membres qu'il convient de prendre une décision modificative sur le budget communal dans le cadre des amortissements.

La décision modificative se traduit ainsi :

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

- Article 281351 : - 205.00€
- Article 281352 : + 205.00€

- Article 281838 : - 1 666.00€
- Article 281831 : + 1 666.00€

- Article 281848 : - 538.00€
- Article 281841 : + 538.00€

Ces modifications correspondent à un transfert de sommes à la suite d'une modification du plan comptable aujourd'hui plus détaillé et plus précis selon chaque opération.

L'exposé du Maire entendu,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le budget primitif 2023 approuvé lors de la séance de conseil municipal du 27 mars 2023,

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité des membres présents et représentés**,

- **APPROUVE** la décision modificative présentée ci-dessus.

AFFAIRES DIVERSES

- Offre d'emploi pour le remplacement temporaire d'un agent technique polyvalent, actuellement indisponible. Le poste est à pourvoir de suite et pour une durée de 1 mois, renouvelable.
- A la demande du Département 77, une décision du Maire portant le n°2023.01 a été prise sur la modification du taux de subvention pour le projet d'implantation de la vidéoprotection réparti entre le département de Seine et Marne et la région Ile de France se traduisant de la façon suivante :

| COLLECTIVITES | ANCIENS TAUX | NOUVEAUX TAUX |
|----------------------|---------------------|----------------------|
| DEPARTEMENT 77 | 15% | 20% |
| REGION ILE DE FRANCE | 15% | 10% |

-

En l'absence de question la séance est levée à 21h12.

La secrétaire de séance
Sandrine BUISSET

Le Maire,
Stéphanie BANOS